



Conseil économique et social

Distr. générale
11 février 2004
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-huitième session

1er-12 mars 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Communications relatives à la condition de la femme

Travaux futurs du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme

Rapport du Secrétaire général

Additif

IV. Réponses écrites des États Membres

La République arabe syrienne* a déclaré que le Groupe de travail chargé des communications devait s'en tenir à son mandat qui avait été défini dans les résolutions pertinentes de façon à éviter tout chevauchement avec d'autres mécanismes des Nations Unies portant sur la même question qui étaient déjà en place.

* Les vues de la République arabe syrienne n'ont pas été reflétées dans le document E/CN.6/2004/11 suite à une erreur technique imputable au Secrétariat.

